

Interventions amiante en sous-section 4 - Encadrement de chantier - Formation initiale



Durée
35 heures
5 jours



Prérequis

- Les stagiaires ou leur employeur devront, préalablement à l'entrée en formation, avoir fourni à DEKRA une attestation d'aptitude médicale au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnes non salariées).
- Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (chaussures de sécurité, tenue de travail et EPI **non exposés à l'amiante**).
- Français lu, parlé, écrit



Public concerné

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le(s) mode(s) opératoire(s) élaboré(s) par l'encadrant technique de l'entreprise.



Validité
3 ans



Effectif maximum
8 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



Moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation sur plateforme-pédagogique



Modalités d'évaluations

Epreuve théorique de 20 minutes élaborée à partir d'un QCM et/ou d'un questionnaire à réponses courtes.

Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

En cas de réussite aux évaluations : délivrance d'une attestation de compétence.

Objectifs

- Connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Etre capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Etre capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire

Programme

CONNAITRE LE RISQUE AMIANTE ET LA REGLEMENTATION AFFERENTE

- Connaître le risque amiante
- Connaître les exigences de la réglementation et ses évolutions

METTRE EN OEUVRE LES MESURES DE PREVENTION RETENUES PAR L'ENCADREMENT TECHNIQUE

- Organiser la prévention sur le chantier
 - Appliquer le mode opératoire
 - Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Gérer les situations d'urgence

TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PARTICIPANT A LA DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES

- Expliquer, faire appliquer le mode opératoire, les consignes, les procédures, les informations liées à la prévention des risques. En vérifier le respect.
- Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement



Interventions amiante en sous-section 4 - Encadrement de chantier - Formation initiale

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers le sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation à la " Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement de chantier en sous-section 4" est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS6419.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » :
<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>